

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 janvier 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michel Croteau, Maire
Madame Sylviane Cloutier, conseillère
Madame Diane Guérard, conseillère
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Claude Tessier, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Vivian Viviers, directrice générale
Monsieur Denis Bourgault, inspecteur municipal

ABSENCE MOTIVÉE:

Monsieur Guy Jacob

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 décembre 2013;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion ;
8. Correspondance;
9. Club Nautique St-Louis (nouveau puits);
10. Programme de formation FQM;
11. Création d'un comité de travail;
12. Plaintes concernant le déneigement;
13. Autres sujets :
 - a)
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

001-2014 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

002-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
SECONDÉ par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 décembre 2013, tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

003-2014 Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
SECONDÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2013;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2013;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2013.

ADOPTÉ

004-2014 Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier, secondé par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

005-2014 Rapport de l'inspecteur

M. Denis Bourgault dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois de décembre 2013 ainsi que le tableau préparé par ce dernier établissant un résumé des permis émis de 2007 à 2013.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard, secondé par madame Sylviane Cloutier **ET RÉSOLU** de prendre acte du rapport d'émission des permis pour le mois de décembre 2013.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉ

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion

Mme Viviers n'a pas de rapport à faire, les points du suivi étant déjà à l'ordre du jour.

Correspondance

Mme Viviers fait part de la correspondance reçue:

- Message du maire de Rimouski concernant la 4e Rencontre municipale de l'énergie;
- Invitation de la CMQ pour la course en canot le 9 février 2014;
- Sollicitation d'aide financière de l'Association chasse et pêche Catshalac;
- Offre de service de FloriPro pour l'entretien des plates-bandes des abris postaux et du Club Nautique St-Louis;
- Remboursement reçu de la TVQ pour l'année 2013, 92 057 \$;
- Ristourne reçue de la S.Q. pour l'année 2013, 71 011 \$.

Club Nautique St-Louis (nouveau puits)

M. Michel Croteau communiquera avec Les Puits du Québec et nous fera rapport lors de la prochaine réunion.

De son côté, Mme Diane Guérard fait un rapport sur le Club Nautique St-Louis. Elle mentionne que la problématique était le nombre de jeunes qui fréquentent le club et ajoute que pour assurer sa pérennité il faut augmenter le nombre de jeunes. Il a été convenu de communiquer avec les villes avoisinantes pour recruter des jeunes ou s'associer pour certaines activités comme les cours de golf, le tennis, la natation. Il faut également trouver des directeur pour le conseil d'administration et un coordonnateur qui résiderait dans le chalet.

006-2014 Programme de formation FQM

Mme Viviers informe les membres du Conseil qu'elle a pris des informations auprès de la MRC pour savoir si des cours seraient organisés pour les municipalités de la MRC mais on a répondu que ce n'était pas prévu. Elle s'est également informée auprès de la FQM pour savoir s'il était possible d'avoir les cours obligatoires en session privée et la FQM offre ce service.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Tessier, secondé par madame Diane Guérard **ET RÉSOLU** de donner mandat à Mme Viviers de vérifier les coûts et d'organiser une session pour les cours de Rôles et responsabilités des élus et du Code d'éthique et de déontologie afin de se conformer aux exigences du ministère dont le délai est le 1er mai 2014.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Création d'un comité de travail

Le Maire, M. Michel Croteau, mentionne que chacun des élus a une responsabilité dans un dossier spécifique et il suggère qu'un comité de travail soit mis sur pied pour se rencontrer avant la séance du Conseil pour discuter de chacun des dossiers.

Après discussion, il est convenu que ce nouveau comité se rencontrera le mardi précédant la séance du Conseil à 16h00 à un endroit à être déterminé pour chacune des réunions. Cette réunion ne se veut pas formelle et il n'est pas obligatoire d'y assister à chaque fois.

Plaintes concernant le déneigement

Mme Viviers mentionne que plusieurs plaintes sont faites au bureau de la ville concernant le déneigement qui se fait trop tard, qu'il n'y a pas assez d'abrasifs et que la route est mal entretenue. M. Jacques Tessier répond pour sa part que nous connaissons un hiver difficile, que lorsqu'il pleut, c'est inutile d'épandre du sable sur la route puisque la pluie gèle par-dessus et que l'effet du sable s'estompe rapidement. Les gens doivent aussi adapter leur conduite à la situation. Il n'y a pas un aussi gros volume de circulation autour du lac qu'à Fossambault ou Ste-Catherine. M. Claude Tessier mentionne qu'il serait intéressant de compiler les plaintes et de tenir un registre à cet effet.

Autres sujets

Aucun autre sujet n'a été abordé.

007-2014 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Sylviane Cloutier, appuyé par la Conseillère Diane Guérard **ET RÉSOLU** de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire